

Envoi : 22/12/2017

Réception par le Préfet : 22/12/2017

Publication : 28/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2017-7-9-1

Séance du jeudi 21 décembre 2017

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme ORLANDI, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. JANDER donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme GROFF.
M. COUCHOT donne procuration à Mme MILLION.
Mme RAPP donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique en faveur du sport, qui mobilisera 2 433 039 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Inscrit au budget 2018 les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,
- Autorise les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans le tableau en annexe 1 de la présente délibération :
 - Autorisations de Programme nouvelles : 1 035 000 €
 - Crédits de paiement sur la section d'investissement : 636 539 €
 - Autorisations d'engagement : 1 050 000 €
 - Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : 1 796 500 €
- Adopte le nouveau dispositif de soutien en faveur de la construction ou la rénovation des gymnases mis à disposition des collèges dont les modalités d'intervention sont détaillées dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération, et donne délégation à la Commission permanente pour le suivi et les modifications de ce dispositif,
- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget,
- Prend acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 26 octobre 2017 portant sur l'activité de l'année 2016, déposé sur le bureau de l'Assemblée.